

L U M E N G E N T I U M

La constitution dogmatique sur l'Eglise

Séminaire Vatican II - La Baume - 19 novembre 2011 - Michel Pierre Morin

1/ Eléments circonstanciels

Le 29 septembre 1963, le pape Paul VI ouvre la deuxième session du concile; il en livre le thème essentiel : l'Eglise. « Il est hors de doute que c'est un désir, un besoin, un devoir pour l'Eglise de donner finalement d'elle-même une définition plus approfondie... L'heure est venue, nous semble-t-il, où la vérité concernant l'Eglise du Christ doit de plus en plus être explorée, ordonnée et exprimée, non pas peut-être en ses formules solennelles qu'on nomme définition dogmatique, mais en déclarations par lesquelles l'Eglise se dit à elle-même, dans un enseignement plus explicite et autorisé, ce qu'elle pense d'elle-même. L'Eglise prend d'elle-même une conscience de plus en plus claire lorsqu'elle adhère fidèlement aux paroles et à la pensée du Christ, lorsqu'elle révèle l'enseignement plein d'autorité de la tradition ecclésiastique et lorsqu'elle se montre docile à l'illumination intérieure de l'Esprit Saint, qui semble précisément attendre aujourd'hui de l'Eglise qu'elle fasse tout son possible pour que les hommes la reconnaisse vraiment telle quel est. Le thème essentiel de cette deuxième session du concile sera l'Eglise ; sa nature intime sera étudiée à fond, pour en donner, dans les limites permises en langage humain, une définition qui puisse mieux nous instruire sur sa condition réelle et fondamentale, et nous faire mieux découvrir les multiples aspects de sa mission spécifique » (Jean XXIII-Paul VI, discours au concile, Paris, Centurion, 1966, pp. 107-110).

« Le 21 novembre 1964, à la fin de la 3^e session, après un vote quasi unanime de l'assemblée conciliaire (2151 oui et 5 non), le pape Paul VI promulguait solennellement, au milieu d'une émotion profonde et d'une joie universelle, la constitution « Lumen gentium » sur l'Eglise. À la joie de tous pour cette approbation unanime, succédant à des discussions souvent très vives et à de longs débats, le pape s'associait sans réserve, en termes particulièrement chaleureux : « En ce dernier acte de la session conciliaire que nous allons clôturer, notre joie grandit encore à la pensée de ce qui a fait l'objet des discussions et va être fidèlement défini. C'est la doctrine de l'Eglise qui a été étudiée et développée... Le mystère de l'Eglise a été exploré, et tracé le dessein divin de sa constitution fondamentale... Il y aurait trop à dire pour commenter le travail accompli : l'étude pieuse et sérieuse pour rendre celui-ci parfaitement conforme à la vérité biblique et à l'authentique tradition de l'Eglise ; le travail pour découvrir la signification exacte et la vérité substantielle sur la constitution de l'Eglise elle-même, pour savoir ce qui en cette constitution est interchangeable et certain, et ce qui dérive des principes par voie d'évolution naturelle et authentique ; le zèle pour mettre en lumière chaque aspect du mystère de l'Eglise, de telle façon que, à chaque partie, à chaque fonction, à chaque finalité de la vie du Corps Mystique, soit donnée une égale importance... » (Cardinal Garonne, Introduction générale, Constitution dogmatique sur l'Eglise, Centurion, 1965, p.9-10).

2/ Dimension et distance historique

Pour bien saisir à la fois la nouveauté et en même temps la source de la constitution LG, il faut revenir en arrière et se rappeler des insistances de l'époque

précédente. La notion d'Eglise-société était alors prédominante ; l'Eglise se voyait, se positionnait et agissait comme une société parfaite, inégale, souveraine. Parfaite, c'est-à-dire complète, dotée de tout ce qui est nécessaire à sa mission, autrement dit, sans avoir besoin d'aller chercher ailleurs, dans d'autres sociétés, ce qu'il lui manquerait. inégale, constitué de membres n'ayant pas les mêmes droits ; souveraine, c'est-à-dire autonome par rapport à la société civile.

Le projet de Jean XXIII était relativement simple : regarder les domaines de la vie de l'Eglise, faire le point, les mettre à jour. Ce n'était ni un plan précis, ni un programme détaillé, mais une sorte de révision entière. Cette proposition relativement large a entraîné une période un peu pénible de tâtonnements et de recherches. Le travail des commissions préparatoires voulues donc recouvrir toute la surface de la vie de l'Eglise. Mais Jean XXIII porta son choix sur trois schémas : la liturgie, la révélation, l'Eglise. Le premier schéma sur l'Eglise entraîna des discussions, des objections, voire des attaques vigoureuses ; il fut finalement repoussé. C'est la théologie de l'Eglise d'avant le concile qui s'exprimait, fixant toujours la ligne dans cette expression d'Eglise-société, donc caractérisée, comme toute société, en déterminant l'autorité qui s'y exerce, les conditions qu'il faut remplir pour y être admis et pour y demeurer.

Parmi les mouvements de recherche, de renouveau et d'engagement qui ont préparé le terrain de Vatican II, certains ont été évoqués lors du premier séminaire Le 15 octobre. La réflexion sur l'Eglise était aussi très avancée et très argumentée, de par le travail d'un certain nombre de théologiens, et aussi par l'apport de l'encyclique du pape Pie XII « *Mystici corporis* » en 1943, sur une compréhension plus spirituelle de l'Eglise, bien que vue dans une conception encore sociétale. On renoue, cependant, avec une ecclésiologie directement issue du mystère du Christ: « le Christ total, tête et corps, le Christ et l'Eglise » (Saint Augustin) ; ce que nous retrouverons bien sûr au cœur de LG.

La théologie de l'Eglise n'a pas toujours placé l'accent au même endroit. Dans les enseignements du Moyen Âge, par exemple dans la Somme théologique de Thomas d'Aquin (XIII^e s.) on peut dire que la théologie de l'Eglise est diffuse dans chacun des grands traités concernant la révélation, la foi, (spécialement l'Incarnation du Christ), la théologie de la grâce. Il n'y avait pas, en ce temps-là, à proprement parler, une théologie construite de l'Eglise. Ce sont les difficultés soulevées avec la réforme protestante qui ont amené à établir une théologie de l'Eglise, en tenant compte des dangers représentés par certaines idées de la Réforme ; on a donc centralisé la théologie de l'Eglise sous le mode d'une construction systématique, à partir de la notion de société, devenant la base et l'organigramme de la synthèse intellectuelle. Toute la problématique de l'Eglise s'est subordonnée à cette présentation, offrant l'avantage de permettre une meilleure défense de la foi; mais avec l'inconvénient majeur de resserrer, d'enfermer, le mystère de l'Eglise à l'intérieur d'une notion dont la commodité n'empêche pas les limites. Ainsi s'exprimèrent le concile Vatican I (1870) et des papes de l'époque.

Pie IX : « Le royaume de Dieu sur la terre est le royaume d'une société parfaite qui se règle et se gouverne selon ses propres lois et son propre droit, par ses propres chefs » (7 mars 1874). Léon XIII : « l'Eglise constitue une société juridiquement parfaite dans son genre, parce que de l'expresse volonté et par la grâce de son fondateur; elle possède en soi et par elle-même, toutes les ressources nécessaires à son existence et à son action (« *Immortale Dei* » 1885). Dans une lettre au cardinal Guibert, archevêque de Paris, (1885) le même Léon XIII écrit : « Dans l'Eglise de Dieu... on distingue de la façon la plus absolue deux parties : l'enseignée et l'enseignante, le troupeau et les pasteurs, parmi lesquels il y en a un qui est le chef et le pasteur suprême de tous. Au

seuls pasteurs il a été donné tout pouvoir d'enseigner, de juger, de diriger ; aux fidèles, il a été imposé le devoir de suivre leurs enseignements, de se soumettre avec docilité à leur jugement, de se laisser par eux gouverner, conduire au Salut. Ainsi, il est de nécessité absolue que les simples fidèles se soumettent d'esprit et de coeur à leurs propres pasteurs et ceux-ci avec eux au chef et Pasteur suprême ; c'est dans cette subordination et dépendance que gisent l'ordre et la vie de l'Eglise ... Si les inférieurs, dans le gouvernement de l'Eglise universelle préfèrent ou tentent de faire prévaloir une direction différente de celle de l'autorité suprême, c'est du renversement de l'ordre ».

Le premier schéma de la commission préparatoire reprenait cette présentation de l'Eglise, issue de l'histoire ; mais d'emblé rejetée, elle ne fut jamais discutée par l'assemblée. Ce n'est pas sans signification, les Pères conciliaires manifestant là leur volonté de faire oeuvre nouvelle. Ils se sont inspirés d'une ecclésiologie en train de se renouveler et déjà enseigner, qui renouait avec la grande tradition. Car, dans les décennies précédant Vatican II, de nombreux théologiens faisaient, comme pression, pour sortir l'Eglise de la contrainte de cette présentation sociétale, c'est-à-dire fortement, voire rigidement, pyramidale. L'étude et les recherches reviennent aux sources scripturaires, tout spécialement aux textes de Saint Paul et à ceux de la grande tradition patristique. Il faut ici rappeler les noms du Père de Lubac, du Père Congar, de l'abbé allemand, Joseph Ratzinger. Dans cette réflexion théologique L'encyclique de Pie XII, « *Mystici corporis* » fait date.

Les Pères conciliaires constituèrent un nouveau schéma sur l'Eglise avec deux questions principales : « qu'est-ce que l'Eglise et comment l'Eglise comprend-elle son rôle par rapport au monde présent ? La constitution *Lumen Gentium* va répondre à la première question, qu'est-ce que l'Eglise ? La seconde question sera l'objet de la constitution *Gaudium et spes*, l'Eglise dans le monde de ce temps. Le texte fût discuté à trois reprises, lors de la première session, du 1er au 7 décembre 1963 ; lors de la deuxième session, du 20 septembre au 31 octobre 1963, lors de la troisième session du 15 au 17 septembre 1964.

3/ Titre et aggiornamento

Chaque document appelé 'acte du concile' est nommé par les premiers mots latins du texte, mots expressifs et suggestifs du contenu du document. La constitution sur l'Eglise est nommée « *Lumen Gentium* » : « Le Christ est la lumière des peuples : réuni dans l'Esprit Saint, le Saint Concile souhaite donc ardemment en annonçant à toute créature la bonne nouvelle de l'Évangile, répandre sur tous les hommes la clarté du Christ qui resplendit sur le visage de l'Eglise ». Il est tout de suite clairement annoncé que l'Eglise est présentée dans ce document à partir du Christ, « source de toute vérité » comme le rappellera « *Dei Verbum* », sa source et son origine, et pour les hommes, comme sa raison d'être et sa fin. L'Eglise n'est donc pas là pour elle-même, mais au nom du Christ Sauveur de toute créature, et pour l'annonce de la bonne nouvelle. Son identité vient du Christ comme sa mission. Elle est pour l'homme et pour le monde.

Dans son discours d'ouverture, le pape Jean XXIII signifiait clairement que le but du concile était de « transmettre la doctrine catholique dans son intégrité sans l'affaiblir ni l'altérer ». Il disait aussi « il ne faut ni la confondre avec un immobilisme tourné vers le passé ni répéter ce que les pères et des théologiens ont déjà dit » (discours inaugural). Jean XXIII ne voulait pas parler de réforme de l'Eglise - cela faisait trop référence à la Réforme protestante- mais il voulait clairement un concile d'actualisation et d'ouverture, devant procéder à un « *aggiornamento* » de l'Eglise. Pour le pape, ce terme n'évoquait

rien de progressiste ou de radicalement nouveau, il en donnait lui-même le sens : « Ce qui est très important au concile oecuménique c'est que le dépôt sacré de la doctrine chrétienne soit conservé et présenté d'une façon plus efficace... Il faut que l'Eglise se tourne vers les temps présents qui entraînent de nouvelles situations, de nouvelles formes de vie, qui ouvrent de nouvelles voies à l'apostolat catholique... On devra recourir à une façon de présenter qui correspond mieux à un enseignement de caractère surtout pastoral ». Dans un autre discours de 1962, il disait encore : « Je veux ouvrir largement les portes de l'Eglise afin que nous puissions voir ce qui se passe à l'extérieur et que le monde puisse voir ce qui se passe à l'intérieur de l'Eglise ». Le terme *aggiornamento* signifie bien, dans l'esprit de Jean XXIII, une mise à jour : au sens le plus fort du mot : mettre à jour ce qui ne se voit pas, pas assez bien, ce qui se voit mal parce que faussé ou terni, mettre en lumière ce qui est à l'intérieur, manifester l'essentiel, autrement dit en langage théologique et pastoral, révéler, donner à connaître le mystère. L'*aggiornamento* de l'Eglise voulu par Jean XXIII est épiphannique.

Pour ce faire, il demande de chercher et trouver les façons, les modes, les modalités qui permettront au mystère de l'Eglise d'être approché, d'être connu, d'être reconnu afin d'éclairer la route des hommes. Il ne s'agit donc pas d'aménagement, d'arrangement pour mettre à la mode ou encore moins se mettre au goût du monde, pas plus que de rupture ou de réforme au sens extérieur de ce mot. Le propos de la constitution sur l'Eglise est donc de révéler aux hommes que le Christ est la lumière du monde, le salut de l'humanité et que ce message est contenu dans le mystère de l'Eglise, c'est-à-dire en sa personne, en son cœur, en sa vie intérieure et visible; en conséquence, l'Eglise transmet son message quand elle vit du message. La constitution LG met à jour, au sens le plus lumineux de cette expression le mystère du Christ, qu'elle l'annonce. Mais pour l'annoncer authentiquement, elle est appelée à en vivre profondément. La constitution sur l'Eglise met à jour la définition de l'Eglise en son identité, signifie le sens de sa structure, éclaire son rapport aux autres Eglises, aux autres religions et au monde. En ouvrant les fenêtres de l'Eglise, Jean-XXIII désire fortement que l'homme d'aujourd'hui ait envie de venir voir ce qu'est l'Eglise et de frapper à sa porte. S'il paraît clair qu'il nous faut revoir le mode de présence de l'Eglise dans ce monde, il est urgent et nécessaire que l'Eglise reprenne une vive et profonde conscience de ce qu'elle est, d'où elle vient et de ce qui la fonde. C'est dans la lumière du mystère de la personne du Christ, Verbe fait chair, que les pères conciliaires vont dire : « Voici l'Eglise ».

Revenons un instant sur cette notion de réforme. La tradition de l'Eglise véhicule cet adage « *Ecclésia semper reformanda* - l'Eglise toujours en état de réforme » ; cette formule, justement issue de la réforme protestante, appelle une exigence de renouvellement permanent en vue d'une sainteté plus grande. Vatican II, à deux reprises, sans citer explicitement cette formule, utilise cependant des expressions très proches, (LG §8) : « L'Eglise, elle qui contient des pécheurs en son propre sein est donc à la fois sainte et appelée à se purifier et elle poursuit constamment son effort de pénitence et de renouvellement » ; dans l'esprit de LG, toujours en réforme, c'est-à-dire toujours en purification. Dans le décret sur l'unité des chrétiens (§6) : « L'Eglise au cours de son pèlerinage est appelée par le Christ à cette réforme permanente dont elle a perpétuellement besoin en tant qu'institution humaine et terrestre ». L'expression « *Ecclésia semper reformanda* » est explicitement reprise par le pape Paul VI ; trois textes au moins en font mention : audience générale du 7 mai 1969, du 8 décembre 1972, et dans sa lettre aux semaines sociales de 1974. Bref, « l'*aggiornamento* est la conversion de toute l'Eglise au Christ, sans lequel l'église ne serait plus qu'une institution parmi d'autres » (G.Martelet, Noublions pas Vatican II, p. 33).

C'est pourquoi sans doute, beaucoup considèrent encore cette constitution dogmatique sur l'Eglise comme la pierre d'angle de tout les décrets et déclarations publiés par Vatican II. Mgr Albert Rouet, ancien d'archevêque de Poitiers, disait récemment : « Vatican II a d'abord été un mouvement suivant un axe précis reprenant les points fondamentaux de la vie ecclésiale, il les a examinés avec le même regard qu'il portait sur le monde, il n'a pas procédé à aucun mélange facile, il a reconsidéré le positionnement de l'Eglise par rapport à l'Évangile puis au monde, à l'histoire et aux cultures ». Il s'agissait de rendre l'Eglise visible, compréhensible, repérable pour les hommes d'aujourd'hui et, dans les situations du monde contemporain, parler à l'homme du Christ. L'aggiornamento comme rénovation permanente s'impose, telle une volonté d'ouverture, « Une conversion de toute l'Eglise au Christ, sans lequel l'Eglise ne serait plus qu'une institution parmi d'autres » (G.Martelet, n'oublions pas Vatican II, p. 33) autrement dit « une fidélité ouverte et ouvrante » pour reprendre une expression du P. G. Martelet (N'oublions pas Vatican II, p. 13). Et ceci « pour répondre, le moins mal possible, au mystère dont elle, est en tant que « sainte », servante et témoin » (id. p.64).

« La constitution LG n'est pas un simple document conciliaire parmi les autres; elle est la partie maîtresse qui porte et décide l'ossature de tout l'édifice » (Cl R.Etchegaray). Lumen Gentium, on peut le dire, a marqué l'ensemble de l'oeuvre conciliaire. En rappelant les lignes maîtresses de cette constitution, nous mettons en évidence la conscience renouvelée que l'Eglise a pris d'elle-même et qui s'exprime de façon profonde et admirable dans ce texte.

4/ Plan de la constitution.

- Ch.I - Le mystère de l'Eglise, §1-8.
- Ch.II - Le peuple de Dieu, §9-17.
- Ch.III - La constitution hiérarchique de l'Eglise et spécialement l'épiscopat, §18-29.
- Ch.IV - Les laïcs, §30-38.
- Ch.V - L'appel universel à la sainteté dans l'Eglise, §39-42.
- Ch.VI - Les religieux, §43- 47.
- Ch.VII - Le caractère eschatologique de l'Eglise en marche et son union avec l'Eglise du ciel, 48-51 § 48-51.
- Ch.III - La Vierge Marie, Mère de Dieu dans le mystère du Christ et de l'Eglise, § 52-69.

Avant de donner brièvement le contenu des chapitres, notons bien deux remarques importantes qui s'imposent immédiatement au vu du plan de la constitution : la 1^o tient d'une inversion, la seconde d'une intégration.

1^o- La remarque d'inversion concerne l'ordre des chapitres. Il n'est pas pyramidal, du haut vers le bas, en commençant par le plus haut, le pontife romain, puis en descendant l'échelle, les évêques (sans oublier messieurs les cardinaux !), les prêtres, les religieux et enfin le petit peuple des laïcs, en bas de l'échelle. Nous ne sommes plus dans l'organigramme d'une hiérarchie de type sociétal, organisant les fonctions extérieures. Dans LG les deux 1^o chapitres traitent du mystère de l'Eglise. Tous les baptisés, en une même dignité, sont donc immédiatement placés en 1^o place ; ils sont participants par leur baptême du mystère de l'Eglise et constituent ensemble et également le Peuple de Dieu sans distinction de fonction. Ensuite, vient le 3^o ch. sur le ministère des pasteurs, les évêques, successeurs du collège apostolique. Le ministère épiscopal, seul hiérarchie, est

placé ici après le Peuple de Dieu, car essentiellement au service de ce peuple et pour sa 'croissance' (§18). Il n'y a pas de ch. uniquement consacré au pape et placé avant les évêques. Nous trouvons ensuite le ch. concernant les fidèles laïcs, chapitre charnière sur l'appel à la sainteté pour tous avec l'exercice du sacerdoce commun des fidèles, pour leur participation à la vie et au témoignage de l'Évangile. Après les laïcs, vient le ch. sur les religieux, eux-mêmes étant laïcs, « non concernés par la structure hiérarchique de l'Église », mais répondant à un charisme particulier. Le ch.VII traite de la communion de l'unique et inséparable Église, en partie au ciel, en sa perfection définitive accomplie dans le Christ, et en partie encore en chemin sur la terre, marchant « dans le siècle présent à la recherche de la cité future, celle-là permanente » (§9).

Soulignons de façon particulière et significative le changement manifesté dans l'ordre des chapitres. La notion d'Église-société n'est plus du tout prédominante ; comme en écho, mais à l'inverse au concept de société parfaite, inégale et souveraine, l'assemblée conciliaire a donc introduit la présentation de l'Église à partir de son mystère, accomplissement du dessein de Dieu sur le monde et dans l'histoire. L'Église est située dans une démarche d'alliance et de vie baptismale à partir du Christ. Il y a une distance, certains diraient une rupture, par rapport à une approche humaine sociologique, juridique et finalement quelque peu figée de l'Église. Contrairement à la présentation qui avait cours avant le concile, nous n'avons pas une hiérarchie et un peuple, mais un peuple hiérarchisé, c'est-à-dire structuré par des ministères. Le premier schéma se demandait comment apparaît l'Église et comment fonctionne ce corps social, LG se demande d'abord qui est l'Église et envisage ensuite la manière dont elle est structurée fondamentalement pour être elle-même et répondre à la volonté de son Seigneur qui l'envoie dans le monde. Je souligne fortement qu'en écho au concept de société parfaite, l'assemblée des pères conciliaires a introduit et développé la notion de mystère de l'Église. « Le mouvement va moins du bas vers le haut que de l'intérieur vers l'extérieur » pour reprendre une expression du cardinal Coffy, ancien archevêque de Marseille.

Cependant l'expression « Église comme société » revient une fois dans le texte, (§8), à propos de « son organisation en ce monde », support de sa visibilité.

2°- La remarque d'intégration concerne la Vierge Marie. Nous en reparlerons à la fin de l'exposé, puisque ce qui est dit de la mère de Jésus vient en final du texte de la constitution.

5/ les fondamentaux ecclésiologiques.

A/ Le mystère de l'Église. Ch. I.

Le concile précise la conscience que l'Église a d'elle-même, approfondit sa nature selon son intime conviction, celle de sa foi fondée sur la révélation.

C'est le titre du 1° chapitre, mais titre englobant tout le reste de la constitution, autrement dit, le contenu des autres ch. fait partie intégrante du mystère de l'Église. (N° 4) « L'Église universelle apparaît comme un peuple qui tire son unité du Père, du Fils et de l'Esprit Saint ». L'Église jaillit du mystère de la Trinité, du cœur de cette relation d'amour entre le Père, le Fils et l'Esprit; dans son dessein bienveillant de salut le Père envoie son Fils qui rassemble en lui les hommes par la puissance de l'Esprit Saint. Nous sortons du schéma classique Dieu, le Christ, l'Église ; pour Vatican II, l'Église naît sans cesse de la volonté du Père, elle actualise sans cesse dans le monde la mission du Fils et de l'Esprit. Elle ne naît

pas de la volonté des hommes, mais de la volonté de Dieu ; elle n'est donc pas née dans l'histoire, de circonstances sociologiques et religieuses favorables. Elle est un don incessant de Dieu que nous accueillons pour le manifester. L'Eglise est l'Eglise de la Trinité, oeuvre du Père accompli en son fils Jésus-Christ par la puissance de l'Esprit. Comme le Christ elle est pour la gloire du père et le salut des hommes. (n° 1-4). Le concile enracine le mystère ecclésial dans le mystère trinitaire ; en ce sens le P. de Lubac parlait de « l'Eglise d'avant l'Eglise ». Ceci nous conduit à un dépassement de ce qui pourrait apparaître, sinon comme des oppositions, du moins comme des différences profondes. D'ailleurs, le Concile ne s'écartera jamais de cette vision du Christ, révélateur du Père et donateur de l'Esprit.

L'Eglise, communion dans la communion trinitaire, naît et grandit sur terre comme présence et croissance du Royaume de Dieu ; elle reçoit donc « mission d'annoncer le Royaume du Christ et de l'instaurer entre toutes les nations formant de ce Royaume le germe, le commencement sur la terre ». Dans l'Évangile c'est « sous des images variées que cette nature intime de l'Eglise est montrée, images soit de la vie pastorale, de la vie des champs, soit du travail de construction ou encore de la famille et des épousailles, et qui se trouvent ébauchées déjà dans les livres des prophètes ».

B/ L'Eglise, Corps du Christ et sacrement du Christ. Ch. II.

Dès le premier paragraphe de la constitution nous lisons : « L'Eglise est dans le Christ, en quelque sorte le sacrement c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain ». Le mot sacramentum est à rapprocher du mot mysterium, celui-ci est la transcription et celui-là la traduction d'un même thème grec mysterion; il faut comprendre ces mots comme ceux d'une révélation, d'une intention intime de Dieu et de sa manifestation progressive dans le cours de l'histoire. La tradition patristique appelle sacrement l'ensemble des événements de l'histoire lue comme intervention de Dieu. Les célébrations liturgiques en sont le mémorial. Ce terme de sacrement attribué à l'Eglise désigne l'oeuvre de salut voulue par Dieu dans le monde et qui se dévoile dans sa propre réalisation. L'intention secrète de Dieu se fait connaître aux hommes de façon progressive dans le temps de la première alliance, puis pleinement et définitivement en Jésus-Christ, lui-même sacrement de Dieu ; par son humanité et sa divinité en une seule personne, Jésus est la manifestation suprême de l'intention d'amour de Dieu, il est le sacrement par excellence; puis dans et par l'Eglise, signe que Dieu est à l'oeuvre dans le monde et continue de rassembler les hommes en Jésus-Christ par la puissance de l'Esprit Saint. Cette catégorie de signe attribuée à l'Eglise nous fait découvrir qu'en elle le salut de Dieu est annoncé, réalisé et signifié ; il s'agit bien sûr ici de l'Eglise comme communauté des hommes rassemblés en Jésus-Christ et vivant de son Esprit et non pas d'abord de l'Eglise en son aspect institutionnel ou organisationnel.

L'utilisation de la notion de sacrement pour dire l'Eglise nous invite à ne pas la considérer d'abord comme une réalité sociale puis une réalité divine, comme deux réalités juxtaposées, mais à la saisir en son mystère d'unité, sans jamais séparer ou opposer les éléments qui la constituent : la Parole de Dieu, l'annonce de l'Évangile, la vie des communautés, l'engagement des chrétiens, la célébration liturgique. Il n'y a donc pas des choses « ad intra » et d'autres « ad extra ». Si l'on peut distinguer les différents paramètres de la vie de l'Eglise, la notion d'Eglise sacrement permet de les réintégrer toujours, et chaque paramètre selon son espèce, dans le mystère de l'Eglise. D'autre part, la catégorie de sacrement, tout en préservant le caractère essentiel de l'Eglise, permet de considérer qu'en certains de ses aspects, elle est sans cesse en état de réforme,

justement pour faire en sorte que, ce qu'elle est, ce qu'elle vit et ce qu'elle annonce soit rendu plus vraie, mieux visible et donc lisible. La constitution *Gaudium et Spes*, au §45 reprend cette expression : « L'Eglise sacrement universel du salut manifestant et actualisant tout à la fois, le mystère de l'amour de Dieu pour les hommes ». Depuis la glorification de Jésus, c'est par l'Eglise que se réalise le contact de tout croyant avec l'humanité concrète de Jésus. Ainsi le Père de Lubac pouvait écrire à juste titre en parlant du Christ et de l'Eglise : « Si le Christ est le sacrement de Dieu, l'Eglise est pour nous le sacrement du Christ (H.de Lubac, *catholicisme*, ed. 65, p.48 et *Méditation sur l'Eglise*, P ; 175).

Cet enseignement sur l'Eglise comme sacrement est tout à fait fidèle à la tradition, depuis Saint-Paul, (Eph. 1 et Col. 1), en passant par Saint Augustin « *Sacramentum Ecclesiae* » (Quaes. In Matth. XI,2), « *Sacramento Corporis Christi subjecti sunt* » (adnot ; in Iob, 38) ; avant lui, St Cyprien nommait l'Eglise : « Sacrement de l'unité » (*De unitate ecclesiae*,7) ; en s'arrêtant à Saint Thomas d'Aquin : « l'Eglise est le signe d'une réalité sacrée », puis le concile de Trente : « l'Eglise signe visible de la grâce invisible », et encore le concile Vatican I : « l'Eglise comme un signal sacré parmi les nations » (Vat. I, Const. De Ecclesia Christi).

Un mot pour situer ici l'appellation de l'Eglise comme Corps du Christ. Le concile déclare : « En communiquant son Esprit à ses frères qu'il rassemblait de toutes les nations, le Fils de Dieu a fait d'eux mystiquement comme son Corps ». Écho de cette parole de Saint-Paul : « Nous avons tous été baptisés en un seul Esprit pour n'être qu'un seul Corps » (1 Cor.12, 13). Participant réellement au Corps du Christ dans la communion eucharistique, nous sommes élevés à la communion avec lui et entre nous, et comme tous les membres du corps humain malgré leur multiplicité ne forment cependant qu'un seul corps, ainsi les fidèles dans le Christ. Il s'agit d'un corps mystique, dans le mystère de la Trinité, dans le don permanent de l'Esprit Saint assurant sa vie et sa croissance ; tous les paramètres constituant l'Eglise sont au service de la mission spirituelle. La sacramentalité, marque de fabrique de l'Eglise, est donc une tâche à accomplir celle de « l'union intime avec Dieu et de l'unité du genre humain ».

« Cette ecclésiologie de communion est devenue le cœur véritable et principal de la doctrine sur l'Eglise dans Vatican II, l'élément nouveau et en même temps lié en tout aux origines » (J. Ratzinger, conférence, Foggia, oct. 1985).

L'Eglise, en communion originelle avec la communion trinitaire, sacrement et Corps du Christ, par sa nature et sa fin, croît (et croit) de l'intérieur. Son développement, comme sa dynamique historique, ne sont pas ceux d'une organisation mais d'un organisme vivant. « L'Eglise n'est pas une institution imaginée ni construite pas des hommes...mais une réalité vivante...elle évolue comme toutes les réalités vivantes... et pourtant elle est, dans sa réalité la plus profonde, toujours la même, et son noyau le plus intime est le Christ... Tant que nous considérons l'Eglise seulement comme une organisation,... comme un appareil...comme une association, nous ne vivons pas encore, vis-à-vis d'elle, dans une juste attitude » (R.Guardini, *la réalité de l'Eglise*, Brescia, 1973,p. 160).

C/ «L'Eglise, Peuple de Dieu », ch. II.

Je laisse ce sujet à Geneviève Pinault qui le développera tout à l'heure dans la présentation et l'analyse de textes. De même pour le contenu du ch.III qui traite de la

constitution hiérarchique de l'Eglise, spécialement de l'épiscopat, et à l'intérieur de cet ensemble de la diversité des charges exercées par les membres du peuple de Dieu.

D/ Les laïcs. Ch. IV.

Nous découvrons donc toute la signification du développement de cette constitution sur l'Eglise, abordée d'abord par ce qui est en elle de plus intérieur, son mystère, ses racines bibliques, son articulation avec le mystère du Christ, la façon dont elle se tient aujourd'hui comme Eglise du Christ par le ministère épiscopal succédant directement au ministère apostolique. Maintenant, la Constitution aborde les laïcs, selon l'heureuse appellation de Jean-Paul II « les fidèles laïcs du Christ », 'Christi Fideles laïci'. Le laïc, mot de la terminologie conciliaire que nous n'employons plus guère aujourd'hui, n'avait pas de place importante dans le premier schéma 'De Ecclesia'. Mais l'ampleur donnée au chapitre sur le mystère de l'Eglise et sur sa réalité de Peuple de Dieu entraîna une réflexion prépondérante sur les laïcs. Celle-ci aboutit à un chapitre imprévu mais bienvenu. C'est la considération approfondie sur le sacerdoce commun des baptisés qui offre une base naturelle, et même surnaturelle, à la réflexion théologique, développant les divers aspects de cette qualité de laïc dans l'Eglise, membre vivant du Peuple de Dieu. En lien bien sûr avec les paramètres essentiels du mystère de l'Eglise et à sa constitution hiérarchique. Le laïc n'est plus défini de façon négative, celui qui n'est pas prêtre, pas clerc ; il n'est pas défini donc plus par rapport au prêtre ou religieux ; laïcs, prêtres, religieux sont tous de façon égale des membres du Peuple de Dieu par leur baptême ; il n'y a pas là de hiérarchie, mais simplement des fonctions ou des états de vie différents. En effet la Constitution le met bien en valeur et dans un éclairage néotestamentaire, ce n'est pas la hiérarchie qui est la raison d'être des fidèles, ceux-ci ne sont donc pas au service de la hiérarchie, mais la hiérarchie est au service des fidèles. Et la raison d'être des uns et des autres est le Christ lui-même, dont l'Eglise tout entière doit témoigner, vivre et s'inspirer. Ce chapitre déploie ce que le cardinal Garrone appelait « la fonction laïc dans l'Eglise ».

Ce qui définit le laïc est sa vocation propre de chercher le royaume de Dieu à travers la gestion du temporel et son agencement selon Dieu. Le sacerdoce du laïc, qui est celui du Christ, prend racine et justification dans le baptême ; il comporte une face de vie spirituelle de style évangélique et un déploiement dans une activité de témoignage et d'engagement de sa vie, dans le don de Dieu ; comme tout baptisé, le laïc enracine sa propre vie dans la Parole de Dieu, la célébration des sacrements et l'exercice des vertus théologiques, particulièrement à la lumière de la charité. Le chapitre apporte aux laïcs chrétiens ce que l'on peut appeler une véritable « consécration dogmatique », selon l'expression du cardinal Garonne. Il se termine ainsi : « Chacun des laïcs doit être devant le monde le témoin de la résurrection de la vie du Seigneur Jésus et Fils du Dieu vivant. Tous ensemble et chacun pour sa part doit nourrir le monde des fruits spirituels (Gal. 5,22) ... En un mot « ce que l'âme est dans le corps, il faut que les chrétiens le soient dans le monde » (Lettre à Diognète, 6).

En conséquence, et le cardinal Coffy le souligne, la constitution LG « offre la possibilité de sortir d'une juxtaposition parfois vécue comme une opposition entre clercs et laïcs et appelle tous les baptisés à prendre conscience de leur place et responsabilité ». Il disait aussi « l'opposition hiérarchie fidèle est dépassée : tout membre du Peuple de Dieu l'est à part entière et chacun est responsable pour sa part et à sa manière de l'évangélisation du monde ».

E/ L'appel universel à la sainteté dans l'église : Ch. V.

Ce chapitre est l'écho à la fois de l'ensemble du mystère de l'Eglise, des baptisés et du peuple de Dieu en sa constitution hiérarchique. Il convient d'affirmer d'emblée que la seule sainteté est celle du Christ, le seul Saint, qui avec le Père et l'Esprit, aime l'Eglise comme son épouse et se livre pour elle afin de la sanctifier (Eph.5, 25-26). Ainsi le chante la liturgie : « Saint et bienheureux Jésus-Christ » ; il est donc maître divin et modèle unique de toute perfection, seul il appelle à la perfection, « soyez parfaits comme votre père céleste est parfait » (Mt. 5,48).

Chaque baptisé, dans la mesure du don du Christ, reçoit cet appel, et avec la grâce de Dieu laisse l'Esprit Saint achever en lui la sainteté du Christ. Cependant, la constitution signifie très clairement que cette sainteté est aussi celle de l'Eglise, celle qui se manifeste à travers les baptisés par les fruits de grâce ; en chaque baptisé, c'est en fait la sainteté du peuple tout entier qui s'épanouit, comme en témoigne l'histoire de l'Eglise à travers la vie des saints. En chaque chrétien la sainteté prend sa source dans le don baptismal qui le conforme au Christ Seigneur, il n'y a donc pas plusieurs saintetés selon les situations, les conditions, et mêmes selon les charges et offices ; pas plus qu'il n'y a des baptisés plus ou moins appelés à la sainteté. Tous ceux qui croient au Christ sont appelés à grandir en sainteté dans les conditions, les circonstances et les charges qui sont celles de leur vie, et même ajoute le texte « grâce à elles ». Tous les fidèles du Christ sont donc invités et obligés à poursuivre la sainteté dans leur état de vie. Les formes d'exercice de la sainteté, les voies et les moyens de la sainteté sont donc multiples et variés, mais c'est toujours la même charité qui nous presse et nous fait aimer Dieu par-dessus tout et le prochain à cause de lui ; la charité étant en effet « le lien de la perfection et la plénitude de la loi », comme l'exprimait déjà l'apôtre Paul (Col. 3,14 ; Rm. A 13,10).

F/ Les religieux : ch.VI.

Le chapitre, relativement bref, concernant la vie religieuse vient donc quasiment en dernière étape de la constitution ; mais, pour autant, les religieux sont partis intégrante de la vie et de la sainteté de l'Eglise. Cet état de vie ne se situe pas entre la condition des clercs et celle des laïcs ; les religieux et religieuses font parti des fidèles du Christ sans pour autant appartenir à la constitution hiérarchique de l'église, mais, comme tous les fidèles baptisés ils n'échappent pas à la fonction pastorale exercée dans l'Eglise.

Le concile insiste sur la vie religieuse comme don de l'Esprit Saint dans l'Eglise et pour l'Eglise, au service du bien du corps entier. La nature de la vie religieuse prend sa source et sa justification dans le baptême commun, grâce particulière dans l'Eglise comme signe de l'accomplissement des exigences de la vocation chrétienne. Les religieux et religieuses dans l'Eglise font signe à toutes l'Eglise de l'accomplissement de toute vie chrétienne au-delà de sa propre existence terrestre ; c'est ce que signifie la profession des conseils évangéliques ; « ils attestent l'existence d'une vie nouvelle et éternelle acquise par la rédemption du Christ », leur vocation est le signe que toute vocation baptismale est destinée à cette vie éternelle. Anticipation, au milieu du monde, de la vie éternelle promise, la vie religieuse au coeur du peuple de Dieu, apporte son service multiforme, comme une richesse incomparable, et sa prière comme un trésor dont chacun peut recueillir les fruits. Le concile reconnaît aussi que sous des formes constamment nouvelles et renouvelées la vie religieuse continue sa croissance tel un arbre plein de sève.

G/ Le caractère eschatologique de l'église en marche et son union avec le ciel. Ch.VII.

Selon le désir de nombreux pères conciliaires, dans la constitution sur l'Eglise, un chapitre est consacré aux liens entre l'Eglise du ciel et l'Eglise de la terre ; lien montrant la réalité et le fondement de l'unité, de l'union spirituelle et réelle qu'est la communion dans le Christ, tous étroitement unis. Ceux-ci dans la gloire du Père et ceux-la, cheminant encore sur la terre vivent dans une communion spirituelle profonde. C'est encore sur l'unique sainteté du Christ et dans la grâce de sa Paque, que se trouve cette communion profonde. En reprenant de nombreuses citations du nouveau testament ce chapitre rappelle « la bienheureuse espérance et la manifestation glorieuse de notre grand Dieu Sauveur le Christ Jésus » qui nous transformera en son corps de gloire (Tite 2,13 ; Phil.3, 21). Le texte développe différents aspects de la communion et des rapports entre l'Eglise du ciel et celle de la terre, en liant cela à la liturgie terrestre, écho et annonce de la liturgie céleste. Le texte s'achève par quelques directives pastorales concernant le culte des saints.

H/ La bienheureuse Vierge Marie. Ch.VIII.

J'avais annoncé une remarque à propos d'intégration. Ce qui concerne la Vierge Marie est exposé dans la Constitution sur l'Eglise, et nulle part ailleurs, même pas dans un décret ou une déclaration autonome, comme certains l'auraient souhaité, au risque de donner à la doctrine mariale des développements liés plutôt aux aspirations pieuses du siècle dernier. Initialement, ce chapitre sur la Vierge Marie n'était donc pas prévu pour être inséré dans cette constitution ; mais il faut reconnaître qu'il lui apporte un admirable complément, certains disent un beau couronnement et pose la figure de la Vierge Marie en sa place et son rôle exacts. Ici l'attention du concile n'est pas de donner un exposé doctrinal complet sur la Vierge Marie, mais de souligner comment elle est liée au mystère de l'Eglise, comme elle le fut à celui du Christ (§52-54).

Annoncée prophétiquement dès l'Ancien Testament (§55), la mission de la Vierge Sainte se déroule de l'Annonciation à l'Ascension en étroite union à celle de son fils. Le concile le précise en suivant pas à pas les textes évangéliques (§56-59). Vis-à-vis de l'Eglise, la Vierge, servante du Seigneur, ne porte pas ombrage à l'unique médiateur (§60), mais nous pouvons sans crainte l'appeler notre mère dans l'ordre de la grâce (§61), et lui donner divers autres titres pourvu que nous n'oublions pas son rôle subordonné par rapport à celui de son fils (§62). Vierge et mère, elle est le modèle, la figure de l'Eglise qui donne sans cesse à Dieu de nouveaux enfants, tout en gardant l'intégrité, disons la virginité, de sa foi (§63-64). Modèle, elle l'est évidemment aussi pour chacun de nous, par ses vertus (§65).

Comme à propos du culte des saints, le concile donne quelques directives sur les raisons que nous avons d'honorer Marie (§66), et il signale les excès à éviter aussi bien dans la prédication que dans la dévotion à son égard (§67). Il rappelle enfin comment, par son assumption, la Vierge, figure accomplie de l'Eglise, inaugure et représente l'état d'achèvement auquel nous sommes tous appelés (§68). Le chapitre se termine par une invitation à prier la Mère de Dieu afin qu'elle intercède, elle aussi, pour l'unité des chrétiens (§69).

Deux mots en guise de conclusion.

Jean Paul II relit LG : « Au concile, l'Eglise dans le désir d'être pleinement fidèle à son maître s'est interrogée sur son identité et a redécouvert la profondeur de son mystère de corps et d'épouse du Christ. Se mettant attentivement à l'écoute de la Parole de Dieu, elle a réaffirmé la vocation universelle à la sainteté ; elle a entrepris la réforme liturgique source et sommet de sa vie ; elle a donné l'impulsion au renouvellement de nombreux aspects de son existence au niveau universel et, dans les églises locales, elle s'est impliquée dans la promotion des diverses vocations chrétiennes, de celle des laïcs à celle des religieux, du ministère des diacres à celui des prêtres et des évêques ; elle a redécouvert en particulier la collégialité épiscopale expression privilégiée du service pastoral exercé par des évêques en communion avec le successeur de Pierre » (Tertio millennio adveniente, §19).

Mgr. Joseph Doré, archevêque émérite de Strasbourg, conclut un article récent par ces mots : « Me souvenant qu'il nous est, à Noël, proclamé qu'en Jésus Christ naissant « la grâce de Dieu s'est manifestée » (Tim 2,11)...J'estime avoir toutes les raisons de considérer qu'en son évènement même, mais aussi par l'essentiel de sa fécondité dans l'enseignement qu'il a délivré et du dynamisme qu'il a déclenché dans l'Eglise, le concile Vatican II fut une grande grâce pour l'Eglise...Il me semble donc que la seule vraie, juste, et bonne question qui peut se poser à nous au moment de célébrer le 50^e anniversaire de son ouverture, est celle de savoir comment nous allons pouvoir mieux disposer nos esprits, nos cœurs et nos âmes à mieux le considérer, le recevoir et le mettre en œuvre comme la grâce insigne qu'il a été pour l'Eglise et qu'il devrait pourvoir rester (ou redevenir) pour nous tous » (J.Doré, Doc. Catholique, 16/11/11, N° 2476, p.911).